

CO-FASS du 06 juillet 2017

Toutes les Organisations Syndicales quittent la séance !

juillet 2017



La réunion plénière de la Commission du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (CO-FASS) du 06 juillet, a connu un incident qui ne s'était pas produit depuis bien longtemps dans cette instance, puisque toutes les Organisations Syndicales ont quitté la séance avant la fin des débats.

Cette CO-FASS portait sur la traditionnelle présentation estivale des résultats financiers définitifs de A-1, ainsi que sur la réprévision budgétaire de l'exercice en cours, mais également sur deux autres dossiers que la Direction avait inscrits à l'Ordre du Jour, pour une mise en œuvre au 1^{er} octobre :

- L'externalisation de la gestion de la prestation IGAM (Indemnité de Garde par Assistante Maternelle) servie aux parents cheminots ;
- L'évolution du Centre d'Action Sociale de VENAREY LES LAUMES en antenne du Centre d'Action Sociale de Dijon.

Sur le fond :

La Direction justifiait l'externalisation de la gestion de l'IGAM, actuellement assurée par nos collègues de l'Espace Prim'Enfance Île-de-France, par la difficulté de répondre en temps et en heure aux besoins et aux demandes des parents cheminots : rien d'étonnant à cela, quand on sait que les effectifs du service gestionnaire ont été réduits d'année en année à peau de chagrin, les départs non remplacés, et qu'aujourd'hui, pour assurer ce travail d'experts, la Direction est contrainte de faire appel à des intérimaires et des collègues en mission provisoire en provenance de l'EIM !

Ce dossier est une parfaite illustration de l'objectif du Directeur d'OPTIM'SERVICES de vider de leurs forces vives et de leurs compétences les entités au service des cheminots, ce que dénonce l'UNSA-Ferroviaire !



Concernant cette fois l'évolution du Centre d'Action Sociale de VENAREY LES LAUMES en antenne du Centre d'Action Sociale de Dijon, le dossier pouvait se discuter.

Au demeurant, la Direction envoyait là un curieux message paradoxal, alors même qu'un G.T. spécifique de la CO-FASS programmé le 12 octobre prochain, marquera - enfin ! - le lancement du travail de concertation sur l'implantation et le maillage national des Centres d'Action Sociale, demandé depuis plusieurs années par l'UNSA-Ferroviaire, qui réclame également un moratoire sur les effectifs qui ne cessent de s'étioler, les travailleurs sociaux peinant à répondre à la demande.

Sur la forme :

Le premier point de l'ordre du jour portant sur les budgets n'étant épuisé qu'à 12h15..., le Président de la CO-FASS indiquait aux Organisations Syndicales, représentant les bénéficiaires, que la séance devait se terminer à 13h00, ce qui laissait donc 45 petites minutes pour étudier au pas de course les 2 autres dossiers ci-dessus, et échanger sur les traditionnelles réponses écrites de la Direction aux 36 questions posées par les délégations. Excusez du peu !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il eût été plus sage de poursuivre sereinement le cours des débats l'après-midi, mais le Président de la CO-FASS était visiblement pris par une autre réunion plus importante à ses yeux...

Devant cette volonté de passage en force de la Direction et en l'absence de réelle volonté de dialogue, **les Organisations Syndicales quittaient donc la séance.**

Pour sa part, l'UNSA-Ferroviaire a dit, et redit, qu'elle était ouverte au dialogue, mais comme dirait Monsieur de la Palice, le dialogue suppose d'être deux, et les monologues de la Direction ne sont pas du dialogue social...

L'UNSA-Ferroviaire attend donc avec impatience l'ouverture du chantier sur le maillage territorial des Centres d'Action Sociale en octobre, mais rappelle qu'elle s'opposera fermement à toute velléité de démantèlement du réseau de l'Action Sociale qui pénaliserait les bénéficiaires salariés et pensionnés !

Le Compte-rendu de séance de cette CO-FASS sera disponible prochainement, dans les publications UNSA.

